



CC des Vallées de la Bray e et de l'Anille (Siren : 200072692)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Saint-Calais
Arrondissement	Mamers
Département	Sarthe
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	12/12/2016
Date d'effet	01/01/2017

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Accord local
Nom du président	M. Michel LEROY

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	
Numéro et libellé dans la voie	10 Rue Saint-Pierre
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	72120 ST CALAIS
Téléphone	02 43 35 11 03
Fax	02 43 35 73 67
Courriel	ccvba@cc-vba.com
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	15 309
-----------------------------	--------

Densité moyenne 36,73

Périmètre

Nombre total de communes membres : 19

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
72	Berfay (217200328)	345
72	Bessé-sur-Braye (217200351)	2 092
72	Cogners (217200856)	185
72	Conflans-sur-Anille (217200872)	480
72	Dollon (217201185)	1 461
72	Écorpain (217201250)	311
72	La Chapelle-Huon (217200641)	530
72	Lavaré (217201581)	828
72	Marolles-lès-Saint-Calais (217201904)	294
72	Montaillé (217202043)	517
72	Rahay (217202506)	159
72	Saint-Calais (217202696)	3 256
72	Sainte-Cérotte (217202720)	321
72	Saint-Gervais-de-Vic (217202860)	396
72	Semur-en-Vallon (217203330)	444
72	Val-d'Étangson (200082790)	530
72	Valennes (217203660)	312
72	Vancé (217203686)	301
72	Vibraye (217203736)	2 547

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 27

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Assainissement non collectif <i>Compétence facultative : Service Public d'Assainissement Non Collectif</i>
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Compétence obligatoire : Elimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés. Pour cette compétence, la CC adhère au Syndicat Mixte Intercommunal de Réalisation et de Gestion pour l'Élimination des Ordures Ménagères du Secteur Est de la Sarthe : collecte et traitement des déchets ménagers ou assimilés.</i>
- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer
- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines
- Maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols
- Autres actions environnementales

compétence optionnelle : protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie *compétence facultative : --> études et appui à la ou les Commission(s) Locale(s) de l'Eau (CLE) dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre du SAGE Huisne, --> soutien de l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques du SAGE Huisne, --> étude, animation et coordination des actions relatives à la prévention des inondations*

Sanitaires et social

- Activités sanitaires

Compétence facultative : - Fourrière animale : création, gestion, entretien de la fourrière animale

- Action sociale

Compétence optionnelle : action sociale d'intérêt communautaire *compétence facultative : - Soutien au réseau d'Aides spécialisées (Rased), au profit des seuls enfants scolarisés sur la CCVBA, - Soutien aux Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ex CLIS), au profit des seuls enfants demeurant sur la CC.*

- Maisons de santé pluridisciplinaires

compétence facultative : --> création, aménagement, entretien et gestion des maisons de santé pluridisciplinaires --> création, aménagement, entretien et gestion des centres de santé

Développement et aménagement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire *1. Politique locale de commerce et soutien aux activités commerciales industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire. 2. Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article 4251-17 3. Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire 4. Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme* *Compétence facultative : --> contractualisation dans le cadre du développement du territoire*

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

compétence optionnelle

- Activités culturelles ou socioculturelles

*compétences facultatives : --> Soutien financier aux événements culturels, sportifs, selon les termes définis par délibération --> transport collectif des enfants selon les termes définis par délibération, qui s'exerce dans le cadre : ** d'une journée citoyenne ** de l'évènement culturel organisé par l'association Merle Blanc lors du festival Chrysalide, ** d'un évènement organisé à l'initiative de l'école de musique intercommunale --> école de musique intercommunale*

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

- Schéma de secteur

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports

- Transport scolaire

Compétence facultative : Transport collectif des enfants selon les termes définis par délibération, qui s'exerce dans le cadre des activités scolaires ou des tickets sports, vers les équipements communautaires, dans le cadre d'un programme établi au préalable

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

Création, aménagement et entretien de la voirie

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

Compétence obligatoire : promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme *Compétence facultative : mise en valeur des chemins de randonnées et circuits cyclistes*

Logement et habitat
- Politique du logement social <i>compétence optionnelle</i>
Autres
- Collecte des contributions pour le financement du SDIS <i>contribution au SDIS</i>
- Infrastructure de télécommunication (téléphonie mobile...) <i>Etablissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques prévus au I ? de l'article L.1425-1 du CGCT</i>
- NTIC (Internet, câble...) <i>matériel informatique, internet et maintenance du matériel informatique des seules écoles publiques du territoire de la CC et création, aménagement, entretien et gestion de Tiers Lieux</i>
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Création et gestion des maisons de services au public <i>Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2020 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.</i>

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
72	SM des vallées de la Braye et de l'Anille (257202168)	SM fermé	15 645
72	Syndicat du bassin versant de l'Huisne Sarthe (200091015)	SM fermé	54 370
72	SM de valorisation des ordures ménagères, Loir et Sarthe (SYVALORM Loir et Sarthe) (257201376)	SM fermé	108 445
72	SM des bassins du Loir et de la Braye (200099158)	SM fermé	99 008
72	SM "Sarthe Numérique" (257202432)	SM ouvert	574 260
72	SM du Pays du Perche Sarthois (257202424)	SM ouvert	103 156
72	Syndicat du bassin de la Sarthe (200017689)	SM fermé	549 860

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)